

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00365 Numéro SIREN : 395 358 435 Nom ou dénomination : AB CAOUTCHOUC

Ce dépôt a été enregistré le 12/09/2022 sous le numéro de dépôt 13517

AB CAOUTCHOUC

**Société à responsabilité limitée
au capital de 99 092 euros
Siège social : 12, rue du Champ de l'Aire
49080 - BOUCHEMAINE
RCS ANGERS B 395 358 435**

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 12 SEP. 2022

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 MAI 2022**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 545 385 en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à la somme de 1 798 654 euros.

Tenant compte de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à la somme de 1 907 655 euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices de la société ont été les suivants :

- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 : DIVIDENDES DISTRIBUES : 3 500 000 EUROS
- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 : DIVIDENDES DISTRIBUES : NEANT
- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 : DIVIDENDES DISTRIBUES : NEANT

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2022 :

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Certifié conforme
La Gérance
Jean DA SILVA



AB CAOUTCHOUC
Société à responsabilité limitée
au capital de 99 092 euros
Siège social : 12, rue du Champ de l'Aire
49080 - BOUCHEMAINE
RCS ANGERS B 395 358 435

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 MAI 2022

Chère Associée,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Analyse de l'évolution des affaires.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 4 506 663 euros contre 3 840 923 euros pour l'exercice précédent.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

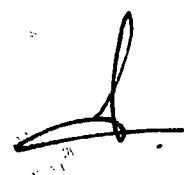
Nous espérons pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2022 consolider et voir même améliorer à nouveau ces résultats qui demeurent très bons compte tenu de la conjoncture économique toujours aussi difficile.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2021, date de la clôture de l'exercice, aucun événement important n'est à signaler.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société ne détient aucune participation dans d'autres sociétés.



ETAT DES DETTES FOURNISSEURS

Exercices clos le 31/12/2020 :

Dettes à 1 an au plus :	347 825 euros
Dettes à plus d'1 an et 5 ans au plus :	0 euro
Dettes à plus de 5 ans :	0 euro

Total : 347 825 euros

Exercices clos le 31/12/2021 :

Dettes à 1 an au plus :	327 462 euros
Dettes à plus d'1 an et 5 ans au plus :	0 euro
Dettes à plus de 5 ans :	0 euro

Total : 327 462 euros

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4 506 663 euros contre 3 840 923 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des reprises sur amortissements et provisions s'élève à 68 517 euros contre 55 683 euros pour l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 4 587 185 euros contre 3 897 856 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats de marchandises s'élève à 1 076 329 euros contre 1 013 714 euros pour l'exercice précédent.

Le poste « variation de stock » s'élève à -138 070 euros contre -71 488 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats de matières premières et autres approvisionnements s'élève à 438 539 euros contre 413 906 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 646 633 euros contre 605 720 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 436 839 euros contre 121 215 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires est de 526 712 euros contre 793 550 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux est de 559 243 euros contre 256 584 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements est de 126 844 euros contre 106 781 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux provisions est de 177 865 euros contre 62 885 euros pour l'exercice précédent.

Le poste dotations aux provisions pour risques et charges s'élève à la somme de 0 euro.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 3 851 236 euros contre 3 302 868 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 735 949 euros contre 594 988 euros pour l'exercice précédent.

Le Résultat financier est de 0 euro.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -5 811 euros,
- de l'impôt sur les sociétés de 184 753 euros,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par un bénéfice de 545 385 euros.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 545 385 euros que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à la somme de 1 798 654 euros.

Tenant compte de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à la somme de 1 907 655 euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices de la société ont été les suivants :

- **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 : DIVIDENDES DISTRIBUES : 3 500 000 EUROS**
- **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 : DIVIDENDES DISTRIBUES : NEANT**
- **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 : DIVIDENDES DISTRIBUES : NEANT**

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Nous vous demanderons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé.

- Rémunération du Gérant.

Nous vous proposons aussi de bien vouloir fixer la rémunération du gérant.

- Conventions de l'article L.223-19 du Code de Commerce.

Nous allons par ailleurs vous donner lecture du rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.



Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.



LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'LA GERANCE'.

Désignation de l'entreprise : AB CAOUTCHOUC		1 2		
Adresse de l'entreprise 12 RUE DU CHAMP DE L'AIRE ZI DES BRUNELLERIES 49080 BOUCHENEAINE		Date de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET * 3 9 5 3 5 8 4 3 5 0 0 0 3 4		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	23 055 19 022 4 033
		Fonds commercial (1) AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	1 1
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	1 434 397 1 111 415 322 981
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	347 855 257 174 90 681
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
Prêts BF		BG		
Autres immobilisations financières * BH		BI	30 30	
TOTAL (II) BJ		BK	1 805 338 1 387 612 417 726	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	610 371 177 314 433 057
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	156 632 156 632
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	539 400 551 538 849
		Autres créances (3) BZ	CA	165 974 165 974
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
	DIVERS	Disponibilités CF	CG	2 085 800 2 085 800
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	6 762 6 762
Comptes de régularisation	TOTAL (III) CJ	CK	3 564 939 177 865 3 387 074	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1A	5 370 277 1 565 477 3 804 800	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	127 515
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	Stocks :	Créances :

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise		AB CAOUTCHOUC		Néant	☐ *
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 99 092.....)	DA		99 092	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...)	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		9 909	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH		1 253 269	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		545 385	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		1 907 655
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		499 820	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		327 462	
	Dettes fiscales et sociales	DY		976 859	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		93 005	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		1 897 146	
	(V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		3 804 800	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
		EF			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EG		1 897 146	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EH				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AB CAOUTCHOUC						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	4 232 510	FB	213 046	FC	4 445 557
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	57 644	FH	3 462	FI	61 106
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	4 290 155	FK	216 508	FL	4 506 663
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	12 005
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	68 517
	Autres produits (1) (11)						FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 587 185
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	1 076 329
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(138 070)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	438 539
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	646 633
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	436 839
	Salaires et traitements *						FY	526 712
	Charges sociales (10)						FZ	559 243
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	126 844
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	177 865	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	302		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	3 851 236		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	735 949			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)				GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)				GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	735 949			

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AB CAOUTCHOUC		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	4 131	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	1 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	5 131	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	6 494	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	4 448	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	10 942	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(5 811)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	184 753	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 592 316	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 046 931	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	545 385	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	6 313
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	5 632
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	372 769
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	300
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	373 868
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITES AMENDES				50		
PRODUITS CESSION IMMOB. CORPORELLES					1 000	
ECARTS DE REGLEMENTS				131		
VNC IMMOB. CEDEES				4 427		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
ASSURANCES				1 113		
AG2R PREVOYANCE				291		
TAXE APPRENTISSAGE				492		
FOURNISSEURS P/ SOLDE				4 417		

[illegible]

Désignation de l'entreprise AB CAOUTCHOUC										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	9 950	KE		KF	13 105	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	1	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3	KS	1 288 907	KT		KU	197 989
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	240 725	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	13 373	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	85 549	LC		LD	17 481	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	1 628 554	LO		LP	215 470	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	30	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	30	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							0G	1 638 534	0H		0J	228 575
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste 1		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		C0		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	23 055	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	1	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	52 499	MK	1 434 397	ML	
		Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	240 725	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	13 373	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS	9 272	MT	93 758	MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG	61 771	NH	1 782 253	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7	
Autres participations					I0		0X		0Y			
Autres titres immobilisés					I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	30	2F			
TOTAL IV					I3		NJ	30	NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4		0K	61 771	0L	1 805 338

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2022

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AB CAOUTCHOUCNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise AB CAOUTCHOUCNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	9 950	PF	9 072	PG		PH	19 022
TOTAL I		RK	9 950	RM	9 072	RN		RO	19 022
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 076 312	QA	84 021	QB	48 917	QC	1 111 415
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	161 742	QE	19 353	QF		QG	181 096
	Matériel de transport	QH	12 737	QI	208	QJ		QK	12 945
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	57 351	QM	14 189	QN	8 406	QO	63 133
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 308 141	QV	117 771	QW	57 323	QX	1 368 589
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 318 091	ØP	126 844	ØQ	57 323	ØR	1 387 612

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AB CAOUTCHOUC		Néant ☐					
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		9U	9V	9W	9X				
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	62 735	6P	177 314	6R	62 735	6S	177 314
	Sur comptes clients	6T	150	6U	551	6V	150	6W	551
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	62 885	TY	177 865	TZ	62 885	UA	177 865
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	62 885	UB	177 865	UC	62 885	UD	177 865
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	177 865	UF	62 885				
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AB CAOUTCHOUC										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	30	UV		UW	30				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	661		661						
	Autres créances clients		UX	538 739		538 739						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 300		1 300						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	11 656		11 656						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	153 018		25 503		127 515				
	Charges constatées d'avance		VS	6 762		6 762						
	TOTAUX			VT	712 166	VU	584 621	VV	127 545			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	327 462		327 462						
Personnel et comptes rattachés			8C	117 360		117 360						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	813 059		813 059						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	24 378		24 378						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	16 292		16 292						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 770		5 770						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	499 820		499 820						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	93 005		93 005						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	1 897 146	VZ	1 897 146						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise AB CAOUTCHOUC				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice clos le : 31/12/2021				
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	545 385		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)			XX	XW	50			
	Amendes et pénalités			WJ	50	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										17	184 753		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8			
			– imposées au taux de 0 %							ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				– Plus-values nettes à court terme					WN			
					– Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *				Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ			
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										WR	730 188		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		– imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV			
			– imposées au taux de 0 %							WH			
			– imposées au taux de 19 %							WP			
			– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW			
			– imputées sur les déficits antérieurs							XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *				Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA				
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY		
	Majoration d'amortissement *										XD	16 465	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5	XF		
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)		ØV	Société investissements immobiliers créées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 septies)		PA			
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC					
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)		PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC	XG			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)		YI	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)		YL				
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	16 465
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	713 722		XJ				
				déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			XL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XO				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	713 722						

Désignation de l'entreprise		AB CAOUTCHOUC		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)			K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	K4ter	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	K5	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	K6	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	YJ	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	123 754	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI		▼ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB CAOUTCHOUC										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	4	311	183	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales – Autres réserves	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD		442	086		Dividendes		ZE	3 500 000	
	Prélèvements sur les réserves	ØE					Autres répartitions		ZF		
							Report à nouveau		ZG	1 253 269	
	TOTAL I	ØF	4	753	269			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	4 753 269
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7							YQ			
	– Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance							YT			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8							XQ	206 308		
	– Personnel extérieur à l'entreprise							YU	32 731		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	23 274		
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES							ST	384 319		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	646 633		
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	22 689		
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS							9Z	414 150		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	436 839		
TVA	– Montant de la TVA collectée							YY	858 902		
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	378 237		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *							ØB	569 865		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	– Numéro de centre agréé * XP										
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe: résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AB CAOUTCHOUC

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	MACHINE TRO 02/02/2012	52 499	52 499	48 917	3 582
	2	PHOTOCPIEUR 22/02/2016	3 215	3 215	3 215	
	3	I PHONE 19/05/2018	1 970	1 970	1 774	196
	4	MACBOOK 19/11/2019	1 188	1 188	518	669
	5	FAUTEUILS	2 900	2 900	2 900	
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	1 000	(2 582)	(2 582)			
	2						
	3		(196)	(196)			
	4		(669)	(669)			
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)		(3 447)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AB CAOUTCHOUC

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %

❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶.❸ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶.

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶	❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N-1					
N-2					
N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>AB CAOUTCHOUC</u>	Néant ☒ *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: AB CAOUTCHOUC										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01012021 et clos le: 31122021						Données en nombre de mois		1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										YP	
Dont apprentis										YF	
Dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	4 506 663
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
TOTAL 1										OX	4 506 663
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	12 005
Variation positive des stocks										OD	138 070
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	150 075
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										ON	1 592 754
Variation négative des stocks										OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	366 439
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	1 428
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	300
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	3 448
TOTAL 3										OJ	1 964 369
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	2 692 369
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	2 692 369
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HY	
Période de référence										GY	
Date de cessation										HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122021

N° SIRET

3 9 5 3 5 8 4 3 5 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AB CAOUTCHOUC

ADRESSE (voie)

12 RUE DU CHAMP DE L'AIRE ZI DES BRUNELLERIES

CODE POSTAL

49080

VILLE

BOUCHEMAINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

6500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique DA SILVA

Prénom(s) JEAN

Nom marital

% de détention

50,00

Nb de parts ou actions

3250

Naissance:

Date 08/09/1969

N° Département 99

Commune

Pays

Adresse :

N° 2

Voie

RUE JEAN ARP

Code Postal 49000

Commune ANGERS

Pays FRANCE

Titre (2)

Mme

Nom patronymique BLOUIN

Prénom(s) AGNES

Nom marital DA SILVA

% de détention

50,00

Nb de parts ou actions

3250

Naissance:

Date 22/02/1968

N° Département 49

Commune

Pays

Adresse :

N° 2

Voie

RUE JEAN ARP

Code Postal 49000

Commune ANGERS

Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122021

N° SIRET

3 9 5 3 5 8 4 3 5 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AB CAOUTCHOUC

ADRESSE (voie)

12 RUE DU CHAMP DE L'AIRE ZI DES BRUNELLERIES

CODE POSTAL

49080

VILLE

BOUCHEMAINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.